

Le 27 février 2014,

Dossier de presse :

Retour sur

La 2^{ème} journée de la Pompe à Chaleur,

« La filière PAC, acteur incontournable de la transition énergétique »

Une rencontre très constructive

Organisée par l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC) en partenariat avec Uniclimate le 12 février dernier à Paris, la 2^{ème} journée de la Pompe à Chaleur (J2PAC) a tenu ses promesses.

180 participants, une quinzaine d'intervenants : toute la filière PAC s'est rassemblée à l'Espace Hamelin pour se poser en « acteur incontournable de la transition énergétique ».



*Une stratégie affirmée par **Thierry NILLE**, Président de L'AFPAC qui souhaite : " fédérer la filière, activer les alliances au sein de la profession ainsi qu'avec nos partenaires, pour inscrire collectivement la pompe à chaleur comme contributeur EnR incontournable de la transition énergétique".*

Dans une ambiance de concertation, industriels, installateurs et bureaux d'études ont pu aussi rencontrer et dialoguer avec les pouvoirs publics. Et ce n'est qu'un début.

A l'heure de la transition énergétique, « **nous avons conscience de l'importance de votre secteur : continuons ce dialogue** », propose **Laurent Michel**, Directeur Général Energie & Climat au **Ministère de L'Ecologie et du Développement Durable**.

Un dossier de presse présenté sous forme de compte-rendu :

Page 2	Ouverture de la journée
Page 2	La filière PAC aujourd'hui
Page 5	La PAC relève le challenge de la transition énergétique
Page 8	La PAC en action pour une rénovation de qualité
Page 11	Conclusions

Ouverture

1) Thierry NILLE, Président de l'AFPAC

« *La stratégie de l'AFPAC est de fédérer la filière et d'activer des alliances, dans la profession, avec nos partenaires, pour inscrire collectivement la pompe à chaleur comme contributeur ENR incontournable de la transition énergétique.* »

Thierry NILLE ouvre cette J2PAC avec optimisme et se réjouit de la participation des acteurs de la filière. Pour lui, l'ambition de l'AFPAC est « de promouvoir de manière équitable et pérenne toutes les solutions thermodynamiques sur le marché du résidentiel et du tertiaire ».



2) Pierre-Louis FRANCOIS, Président d'UNICLIMA

« *Le marché français est devenu le 1^{er} marché européen du chauffe-eau thermodynamique individuel.* »

Pierre-Louis FRANCOIS, se montre optimiste pour les prochaines années. Il dénombre les attentes des industriels :

- Un référencement plus rapide des techniques thermodynamiques dans les différents dispositifs publics
- L'accélération du marché de la rénovation et de celui de la PAC en particulier
- Une stabilisation des dispositifs d'aide pendant 3 ans (ECO PTZ, CIDD, CEE, TVA à taux réduit) et plus d'homogénéité et de lisibilité
- La montée en qualité de l'ensemble de la filière en mettant le dispositif RGE au cœur de la rénovation.



Table ronde 1 :

Etat des lieux : la filière PAC aujourd'hui »

- **Le marché de la PAC, état des lieux**

3) Jean PRADERE, Administrateur de l'AFPAC

« *Dans un contexte économique difficile et tendu, la pompe à chaleur a globalement assez bien résisté.* »

Pour **Jean PRADERE**, le marché français s'est stabilisé, présageant une forte embellie sur les années futures. Il constate l'évolution marquante des PAC Eau Chaude Sanitaire (ECS) (32 %), suivie par les PAC air/air (5,5 %) et l'aérothermie (2,10 %). Il constate le déclin de la géothermie.

Jean PRADERE détaille le marché par type de produits :

Géothermie (8% du marché à -24%)

Les prévisions sur ce marché s'avèrent difficiles malgré les performances des systèmes. Cette solution doit être rendue plus accessible pour le binôme foreur/installateur, avec le dispositif de qualification Qualiforage.

Aérothermie (92 % du marché à + 2,10%)

Ce marché est en progression grâce aux machines bi-bloc (+ 6% au dernier semestre). La PAC haute température a progressé de 28 % sur le marché air/eau, porté sur le neuf. La PAC hybride (avec un appoint gaz ou fioul) est entrée sur le marché récemment. On en dénombre 3500. Le marché PAC ECS est en très forte évolution. C'est le premier marché européen.

- **Le positionnement européen**

4) **Pieter-Jan CLUYSE, responsable réglementaire de l'EHPA** - Association européenne des pompes à chaleur

« Quand on compare les marchés, la France est en tête, viennent ensuite l'Italie, la Suède et l'Allemagne. »

Après avoir présenté les marchés allemand, suédois et finlandais, **Pieter-Jan CLUYSE** insiste sur le marché français, le plus important et qui progresse de 9 % entre 2012 et 2013, avec la montée des pompes à chaleur air/eau, ECS et air/air.

Pour lui, la PAC ne représente pas encore un marché de masse. Les politiques et les décisionnaires européens devraient mieux considérer son potentiel pour aider à son développement.

- **Le poids de la filière PAC**

5) **Thierry NILLE, Président de l'AFPAC**

« La PAC c'est 695 tonnes de CO2 évitées, 1 430 Ktep économisées »

Thierry NILLE détaille les chiffres clés de la filière en France pour 2013. La filière PAC représente un chiffre d'affaires consolidé de 1,93 milliard, un total de 24 000 emplois (fabrication, distribution, installation et maintenance) et 20 sites de production.

Le parc existant représente 669 000 unités en géothermie/aérothermie, 900 000 PAC air/air.

Thierry NILLE liste les acteurs majeurs de la filière : industriels/fabricants, associations, centres techniques, organismes, contrôle/certification, foreur, organisme national, production/distribution d'énergie, organisations syndicales.

Il invite les futurs partenaires à adhérer à l'AFPAC afin de contribuer au développement de la filière PAC.

- **La géothermie**

6) **Christian BOISSAVY, Président de l'AFPG**

« Nous allons nous préparer vigoureusement pour la prochaine RT. Nous avons une force de proposition importante. »

Christian BOISSAVY confirme que le marché en France de la géothermie est en forte baisse. Bien que certains détracteurs pensent qu'il s'agit d'un problème de réglementation, les raisons ne sont pas aussi claires.

Une réforme du Code minier est en cours, notamment sur la géothermie de minime importance.

Une commission de qualification des entreprises de forage est en cours, avec la mise en place d'une qualification « Qualiforage » eau et sondes accompagnée d'une formation adaptée pour des entreprises qui seront alors reconnues RGE.

Christian BOISSAVY annonce enfin qu'une collaboration étroite va être engagée avec l'AFPAC avec la création d'une commission mixte AFPACT/AFPG pour travailler ces sujets.

- **Témoignage : la PAC dans la maison individuelle neuve**

7) **Dominique DUPERRET, Secrétaire général de l'Union des Maisons Françaises (UMF) et Jean-Jacques BARREAU, Conseil technique**

« Quand nous regarderons les chiffres PAC dans la maison individuelle pour 2014, ils auront certainement progressé ; vous pouvez être optimistes. »

Dominique DUPERRET, présente le contexte du marché de la maison individuelle neuve.

Il représente 50-55 % des logements neufs construits, en secteur diffus et en secteur groupé, chaque année. Depuis 2011 avec la fin des dispositifs « plan de relance », le marché des logements neufs construits est en dégradation de 19 %.

Le marché de la primo accession est en forte baisse (-40 000 maisons), avec une réorientation sur la seconde accession et l'accession plus aisée.

Jean-Jacques BARREAU présente les évolutions entre 2012 et 2013 pour les solutions de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Le segment de la boucle eau chaude domine sur le marché des systèmes de chauffage (61 % comprenant chaudière à condensation, chaudière hybride et pompe à chaleur air/eau).

Pour le chauffage, sur le premier semestre 2013, il note la place importante de la PAC (31%), la progression du poêle à bois (27 %) et du chauffage au gaz (27%) au détriment de l'électricité joule (6% en 2013, 65 % en 2012). La répartition de ces systèmes de chauffage varie selon les zones climatiques.

Concernant l'eau chaude sanitaire, le chauffe-eau thermodynamique tient toute sa place avec plus de 60% de placement en 2013. Il est en constante évolution.

- **Le soutien à la filière**

8) **Bruno LEBoulLENGER, Chef du Bureau Technologies de l'Energie à la DGCIS**

« L'idée est d'aller vers un remplacement des chaudières fioul à 50% par des PAC ; au-dessus, c'est le bonheur ! »

Bruno LEBoulLENGER, rappelle que le bâtiment est un enjeu majeur de la transition énergétique (40 % des efforts) et que les équipements de types PAC, y auront une place prépondérante.

La filière PAC vue par la DGCIS : elle est visible pour le gouvernement. Elle génère des emplois mais doit progresser en augmentant sa base productive en France.



J.-J. Barreau (à droite), D. Duperret (au centre), C. Boissavy (à gauche)



Son point fort est la technologie, notamment avec la solution air/eau et les hybrides qui gagnent du terrain. Elle a un réel savoir-faire d'assemblage.

Le projet de loi sur la transition énergétique : une opportunité historique pour la filière
Cette transition énergétique se fera sans aide financière de l'Etat. Elle doit être autoportée.

La DGCIS estime que les PAC de technologie française ont vocation à remplacer la moitié du parc fioul (2 millions de chauffages), soit un potentiel de 130 000 ventes par an sur 15 ans.

Avec ce potentiel, créer un socle français de production stable et lisible est possible. L'Etat soutiendra cette démarche.

Une condition : structurer la filière

Concernant le projet de structuration de filière déposé par l'AFPAC, l'Etat le soutient mais souhaite que la filière PAC s'associe avec la filière solaire thermique qui développe un projet de même nature et dont les solutions sont complémentaires.

Table ronde 2 :

« La filière PAC relève le challenge de la transition énergétique : ambitions et atouts »

- **Le bâtiment de demain (Transition énergétique et RBR 2020)**

9) Jérôme GATIER, Directeur du Plan Bâtiment Durable

« *Réfléchir la performance énergétique lors des étapes importantes de la vie du bâtiment.* »

Jérôme GATIER revient sur le *Programme de rénovation thermique de parc existant 2015-2050*. La réactualisation de la Réglementation Thermique (RT globale) des bâtiments existants est en cours d'élaboration. Le réflexe de performance énergétique est à avoir à l'occasion des travaux de rénovation. Il ne doit pas être imposé.

Concernant, le bâtiment de demain, la France souhaite généraliser le bâtiment à énergie positive. Une réflexion a été initiée dans le cadre de la RBR 2020-2050 portant sur le confort et la santé dans le bâtiment pour l'habitant. La réflexion intègre l'analyse du bâtiment sa vie durant.

- **La réglementation : freins et opportunités pour la PAC**

La réglementation F-GAS

10) Andréa VOIGT, Déléguée générale de l'EPEE - *European Partnership for Energy and the Environment*

« *Entre 2017 et 2020, il faudra réduire de 30% la quantité des gaz à effet de serre du marché, c'est énorme.* »



Andréa VOIGT explique que l'Europe a décidé, le 16 décembre dernier, d'adopter un compromis restant à valider en Conseil des Ministres.

Il prévoit un *phase down* pour réduire la consommation des HFC et les quantités mises sur le marché de 80 %, jusqu'en 2030.

A partir de 2025, il ne sera plus possible d'utiliser un fluide comme le R410A, couramment utilisé pour les PAC.

En 2017, un système de traçabilité des équipements préchargés sera mis en place.

En 2020, l'interdiction de service et de maintenance sur les systèmes avec des fluides ayant un GWP au-delà de 2500 sera prononcée.

Dès 2015, le *phase down* forcera l'industrie à passer aux fluides à GWP (Global Warming Potential) réduit. Il faut donc agir dès que possible.

Pour **Andréa VOIGT**, les industries doivent agir dès maintenant pour éviter les pénuries. De nombreuses solutions existent pour réduire les GWP. Malgré tout, la charte qualité des installations reste une priorité dans tous les secteurs.

La Directive Eco-Design

11) Valérie LAPLAGNE, Responsable EnR d'UNICLIMA

« Avec l'éco-design et le labelling, la PAC entre définitivement dans le champ des solutions de chauffage, au même titre que la chaudière. »

Valérie LAPLAGNE présente 2 réglementations, l'éco-design (ou éco-conception des produits liés à l'énergie) et le labelling (l'étiquetage énergétique des produits), pour le chauffage à eau chaude et les équipements eau chaude sanitaire (ECS).

Elles ont pour objectif de :

- Bannir les produits les moins performants du marché ; cela concerne les industriels
- Fournir des informations justes et comparables, et encourager le consommateur à acheter des produits plus efficaces énergétiquement.

Publiées le 26 septembre 2013, ces réglementations seront applicables le 26 septembre 2015 selon un planning défini :

Quel sera l'impact de ces règlements ?

- Dans le calcul de l'efficacité énergétique, les performances saisonnières des PAC seront prises en compte, offrant une plus grande visibilité de leurs performances tout au long de l'année
- Ils serviront de bases pour les dispositifs de soutien, tels que le CIDD
- Ils impliqueront le retrait du marché des chaudières gaz et fioul, autres qu'à condensation ou à basse température.

Quel sera l'impact du labelling ?

- L'accent sera mis sur l'efficacité énergétique des produits de chauffage, donnant ainsi une transparence aux consommateurs
- Les performances réelles seront plus visibles,
- Les produits pourront être comparés

- **R&D des PAC**

12) François DURIER, Directeur scientifique au CETIAT

« La question des fluides frigorigènes se pose dans tout type de recherche fondamentale. »

François DURIER, expose le travail de définition des besoins en R&D pour les PAC élaboré par 6 membres de l'INPAC (Institut National de la PAC) dans le cadre d'une étude soutenue par l'Ademe. Son objectif est :

- De faire un état de l'art de la recherche sur la pompe à chaleur au niveau mondial,
- Donner des éléments d'un programme de recherche adapté au contexte français afin d'améliorer les produits.

Les pistes de recherche sur les PAC se détaillent selon les thématiques suivantes :

- Recherche fondamentale : dégivrage, nouveaux composants / matériaux, cycles, couples fluide/sorbant, absorption, outils de conception
- Recherche industrielle : échangeurs géothermiques, PAC pour bâtiments futurs
- Recherche appliquée : composants haute efficacité, cycles CO₂, optimisation des PAC géothermiques, stockage
- Appropriation par la filière : PAC gaz, PAC multifonctions
- Un axe privilégié : fluides frigorigènes

- **Témoignage : le tertiaire déjà en action**

13) **Anthony GODAT, Responsable technique et responsable du développement durable, BNP Paribas Real Estate**

« Nous avons pris un engagement fort : dans 6 ans, à échéance 2020, nous n'aurons plus aucune installation fonctionnant au fioul. »

Anthony GODAT, explique que BNP Paribas Real Estate est un propriétaire bailleur et maître d'ouvrage de 730 immeubles en France qui généralise la rénovation des bâtiments tertiaires et l'utilisation des PAC.

Dans le cadre du Grenelle II, un arrêté pour l'obligation de rénovation en tertiaire a été publié, sans décret d'application à ce jour. Pour autant, BNP Paribas Real Estate a signé une charte d'efficacité énergétique sur le patrimoine existant. Il s'agit d'un engagement volontaire avec deux enjeux :

- Economique, réduire la consommation énergétique c'est diminuer les charges de l'immeuble et le rendre plus attrayant pour l'utilisateur
- Confort et d'économies pour le locataire.

Pour conclure, **Anthony GODAT** évoque la démarche RSE de son entreprise qui s'engage sur 15 points dont la réduction de la consommation d'eau et la rénovation des bâtiments avec l'installation de PAC dans 80% des sites.

Présentation de l'étude du potentiel des PAC dans la rénovation des maisons chauffées au fioul

14) **Benoît LEMAIGNAN, Consultant senior chez Carbone 4**

« La transition énergétique, c'est d'abord décarboner l'économie. »

Pour **Benoît LEMAIGNAN**, dans le bâtiment qui représente une part significative des émissions de CO₂ et de la consommation énergétique en France, et sachant que le pétrole va manquer, le segment des maisons chauffées au fioul offre un potentiel intéressant à étudier dans la durée.



Dans ce contexte, les pompes à chaleur ont de vraies opportunités en matière de réduction de la facture énergétique, de création d'emplois et de relance de l'économie par l'investissement.

En particulier, la PAC hybride offre un compromis très intéressant pour le coût complet annualisé du logement, entre l'économie engendrée et l'investissement nécessaire.

La compétitivité des PAC est réelle mais elles engendrent un investissement initial significatif qu'il faut être capable de porter soit directement par le ménage, soit par des aides adaptées. Elles offrent également un coût à la tonne de CO₂ évité très faible, le plus faible par rapport à d'autres solutions ENR.

Sur le plan macro-économique, l'étude a été identifiée un gisement énergétique de 8 millions de tonnes de CO₂ sur les 500 millions de tonnes de CO₂ produits en France. Au cœur de la transition énergétique, il y a peu de gisement aussi performant, accessible sans bousculer les comportements en augmentant le confort et en diminuant la dépense énergétique.

En conclusion, pour faire des PAC une solution de référence au cœur de la transition énergétique, **Benoît LEMAIGNAN** propose d'actionner 4 leviers :

- 1 – Porter cette filière ENR au niveau de l'Etat et l'inscrire dans la loi, puisqu'elle permet de réduire les émissions de CO₂ et nos importations d'hydrocarbures.
- 2 – Développer l'offre de produits en développant des solutions « *plug and heat* », au niveau des fabricants, favoriser les solutions hybrides et diminuer les coûts.
- 3 - Améliorer la qualité et la performance des installations sur le long terme en développant une filière spécialisée, professionnelle, compétente reconnue et engagée.
- 4 - Stimuler la demande finale en informant les particuliers des bénéfices, proposant des solutions de financement afin de lever la barrière des coûts d'investissement élevés et cibler les segments les plus efficaces.

Table ronde 3 :

« La filière PAC en action pour une rénovation de qualité »

- **La boîte à outils pour la rénovation des logements (CIDD, ECO PTZ, prime rénovation, CEE, RGE, éco conditionnalité)**

15) **Martine LECLERCQ, Chargée de mission chaleur renouvelable, DGEC**

« *La filière PAC est sur la bonne trajectoire par rapport à celle fixée en 2012.* »

Martine LECLERCQ, rappelle que la boîte à outils pour la rénovation des logements a été ouverte dans le cadre du Plan de rénovation énergétique « objectif 500 000 logements » d'ici 2017. Elle comporte 3 volets :

- Le nouveau dispositif « j'éco-rénove, j'économise », accompagne les particuliers, les conseille pour leurs travaux de rénovation
- Le renforcement des aides financières en faveur de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables
- Le « Fonds chaleur »
- La qualité des installations : éco-conditionnalité des aides, Passeport innovation

Concernant les principales évolutions du crédit d'impôt développement durable (CIDD) : En 2014, les dispositions sont les suivantes : 15 % en cas d'action seule sous

condition de ressources, 25 % en cas de bouquet de travaux sans condition de ressources. Les travaux peuvent s'étaler sur deux années consécutives.

Les critères de performance des chaudières bois et des chauffe-eaux thermodynamiques ont été modifiés. Le COP a été relevé à 2,4 sur les pompes à chaleur air ambiant et sur l'air extrait.

Concernant les principales évolutions du prêt à taux zéro (Eco PTZ) : Il a été aligné sur le crédit d'impôt. Il est prolongé jusqu'à fin 2015. Il a été introduit des critères de qualification de l'installateur. Des textes réglementaires ont été pris en fin d'année pour étendre l'Eco PTZ sur les copropriétés.

Principales évolutions de la TVA 5,5 % : Elle va s'appliquer sur les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements anciens, ainsi que sur les travaux induits.

Nouvelle incitation à la rénovation thermique des logements : Pour une période de 2 ans, une prime exceptionnelle forfaitaire individuelle de 1 350 euros va être attribuée en cumul des autres systèmes d'aide. Elle est sous condition de ressources.

Concernant la 3^{ème} période des CEE : L'objectif pour cette 3^{ème} période est de 660 TWH Cumac pour la période 2015-2017 C'est un doublement par rapport à la période précédente. Il prévoit l'évolution des fiches d'opérations standardisées (révision des forfaits, révision de la rédaction des fiches).

Sur l'éco-conditionnalité des aides :

Un projet de décret prévoit que les travaux soumis à l'éco conditionnalité soient regroupés par catégorie (8) et par filière ENR.

Des projets d'arrêté porteront sur la définition : du signe de qualité (qualification ou certification offre globale), des référentiels de qualification et de certification (cf. la charte RGE) et des cahiers des charges des formations.

Calendrier

L'objectif est une publication des textes en 2014 pour une mise en œuvre du dispositif au 1^{er} janvier 2015 pour le CIDD. Une harmonisation des critères techniques des dispositifs CIDD, ECO PTZ et CEE est prévue.

- **Les leviers du développement**

La certification des PAC

16) François-Xavier BALL, Directeur général d'Eurovent Certita Certification

« *Eurovent Certita est la marque de certification leader en Europe.* »

François-Xavier BALL présente la NF PAC. C'est la marque de certification leader en Europe avec près de 80 marques, 300 gammes de produits et 2 000 modèles certifiés.

Il liste les évolutions 2013 de la NF PAC :

- La délivrance des premiers certificats couvrant des PAC gaz et double service (chauffage et eau chaude sanitaire)
- L'intégration de la simulation dans la certification des pompes à chaleur double service

Il présente les perspectives pour la marque avec la prise en compte d'Ecodesign. NF PAC anticipe l'application de la réglementation. Fin 2014, il sera possible, en option, de faire certifier les valeurs de performances saisonnières (SCOP) selon la norme NF EN 14825 pour les industriels qui le souhaitent.

La qualification QualiPAC

17) Thierry AUTRIC, Délégué général de QUALIT'ENR

« Pour 80 % des installations de PAC, il n'y a plus aucun problème. »

Thierry AUTRIC décrit les dernières évolutions de la qualification QualiPac. 2013 a été une année de transition avec la mise en place du dispositif RGE et la demande d'accréditation COFRAC qui s'en est suivie.

La qualification est octroyée pour 48 mois (quand l'entreprise répond à tous les critères et quand elle est capable de fournir des références d'installations) ou 24 mois (quand l'entreprise est nouvelle et qu'elle n'a pas de référence). Dans les deux cas, il y a un suivi annuel. Un audit d'installation doit être réalisé dans les 24 mois par QUALIT'ENR.



En 2013, 1 870 entreprises ont reçu la qualification. Un dossier sur trois est refusé.

35 organismes de formation proposent QualiPac, dont 20 organismes de formation classique, 3 plateformes mobiles, 10 industriels engagés dans la formation.

En 2013, plus de 20 000 contrôles de réalisations et 2 000 audits sur les PAC ont été réalisés.

L'acoustique des PAC : les bonnes pratiques

18) Serge BRESIN, Délégué ENr, SNEFCCA

« Le premier constat de la commission acoustique de l'AFPAC est qu'une continuité doit s'installer entre le fabricant, l'installateur et jusqu'au client pour organiser la connaissance des bases de l'acoustique. »

Serge BRESIN présente les fiches acoustiques élaborées spécialement pour les installateurs. Leur objectif est d'exposer l'essentiel. En 30 minutes, tout doit être assimilé.

La fiche acoustique n°1 concerne la connaissance de l'environnement

La fiche acoustique n°2 concerne les bonnes pratiques d'installation

La démarche qualité globale PAC

19) Gérard CHARNEY, Direction marketing clients particuliers EDF, Secrétaire de l'AFPAC

« L'objectif est d'assurer la pérennité de l'installation PAC et la sérénité du client avec une garantie sur 5 ans. »

Concernant le **Projet RAGE**, règles de l'Art du Grenelle de l'Environnement, **Gérard CHARNEY** rappelle que 5 documents sont disponibles sur les PAC : conception et dimensionnement, installation et mise en service, les deux pour le neuf et pour la rénovation, ainsi qu'entretien et maintenance (neuf et rénovation)...

Concernant la **démarche qualité globale PAC**. Elle repose, selon lui, sur :

- Une démarche commerciale structurée par des documents contractuels et opposables

- Une installation réalisée en conformité avec les règles de RAGE, avec une remise au client de la documentation et des consignes nécessaires
 - Un contrat de maintenance
 - Une garantie sur les résultats couplée à une assurance
- **Témoignages : le dispositif RGE par les organisations professionnelles d'installateurs**

20) Jean-François MARTY, Président de l'UECF-FFB

« Si nous voulons que 90% des entreprises soient RGE, il faut absolument éviter de leur mettre des entraves »

Jean-François MARTY, rappelle que l'UECF défend le dispositif RGE afin de lutter contre les « éco-brigands »,

Selon lui, la segmentation du dispositif RGE par activité est un frein à lever alors que la plupart des entreprises sont multi-techniques (chaudière, PAC régulation, ...).

De plus, l'installation de PAC air/air avec des COP performants doit faire partie des dispositifs d'aide.



21) Christophe BELLANGER, Président de l'UNA-3^E

« Que recherche l'installateur ? Travailler avec de bons produits, techniquement fiables, sur lesquels il peut avoir des garanties de SAV. »

Avec l'éco conditionnalité, l'installateur, l'artisan doit avoir des interfaces avec les autres corps de métier.

Conclusions

22) Laurent MICHEL, Directeur général de la DGEC et représentant du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

« Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, la DGEC compte sur la PAC. »

Laurent MICHEL l'affirme, sur le court-moyen terme, échéance 2020, les objectifs de transition énergétique peuvent être tenus. Au-delà, il existe d'autres potentiels tels que les programmations pluriannuelles de l'énergie. Pour les atteindre, la DGEC compte sur la PAC.

Les pouvoirs publics poursuivront leur soutien à l'innovation avec le Programme des investissements d'avenir. Le travail se poursuit aussi sur la clarification et la simplification de procédures sur la géothermie.

Les actions en cours doivent être maintenues, comme le Plan de rénovation énergétique de l'habitat avec pour objectif de passer de 170 000 logements par an à 500 000 logements en 2017. Les démarches de formation, de qualification (RGE), d'élaboration des divers outils techniques de la filière sont fondamentales pour la montée globale en compétence de l'ensemble des acteurs. Il est important que la profession chasse les « thermo bandits »



ou les « éco bandits », car ils peuvent faire beaucoup de mal dans l'opinion publique. En conclusion **Laurent Michel** affirme que la PAC est une filière à ne pas négliger, ses chiffres sont en progression. Ce secteur mobilise de nombreux acteurs et la DGEC est tout à fait consciente de l'importance de celui-ci ; elle souhaite poursuivre le dialogue avec la filière.

23) **Thierry NILLE, Président de l'AFPAC**

« La PAC est une opportunité dans les enjeux de la transmission énergétique La pompe à chaleur fait partie des solutions ENR ! »

Pour Thierry NILLE, 3 points sont à retenir de la journée :

- 1 - La filière a de grandes opportunités pour ses entreprises : stabilité et croissance des marchés, un référentiel de qualité en place, de nouvelles technologies
- 2 - L'AFPAC et l'ensemble du monde de la PAC sont acteurs de la transition énergétique : production de chaleur renouvelable, diminution d'émission de CO₂, diminution des consommations énergétiques
- 3 - Au-delà des aides accordées par l'Etat, la filière doit poursuivre ses actions sur le moyen et le long terme

Thierry NILLE invite les participants à une 3^{ème} journée de la pompe à chaleur en 2015 ou 2016.

A propos de l'AFPAC

En tant qu'association de filière exclusivement dédiée à la PAC, l'AFPAC est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics afin de faire valoir l'intérêt énergétique et environnemental des systèmes d'exploitation de chaleur renouvelable (chauffage et eau chaude sanitaire) par pompe à chaleur, et la contribution actuelle et future qu'ils apportent au développement des énergies renouvelables.

Par son expertise et sa représentativité, l'AFPAC crée, met en place et active les conditions nécessaires à la promotion des PAC, à la qualité de leur mise en œuvre et à la satisfaction de leurs utilisateurs. Elle s'assure à l'échelle européenne de la présence et de la cohérence de la représentativité des acteurs de la filière PAC en France. A ce titre, l'AFPAC est l'interlocuteur privilégié de l'EHPA

En coordination avec ses membres, l'AFPAC suit et contribue aux travaux réglementaires, de normalisation, de qualification et de certification, françaises et européennes, sur les pompes à chaleur et les systèmes les utilisant.

AFPAC

Chez Certex - 31 rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél. : 01 42 93 52 25 - Fax : 01 45 22 33 55

Courriel : contact@afpac.org - www.afpac.org

A propos d'Uniclimate

Le syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques accompagne les entreprises et les représente auprès des instances françaises, européennes et internationales dans les travaux réglementaires et normatifs.

Uniclimate représente les secteurs d'activité suivants : chaudières et brûleurs gaz-fioul ; radiateurs à eau chaude ; énergies renouvelables, solaire thermique et chaudières biomasse ; pompes à chaleur ; froid, climatisation ; ventilation et traitement d'air des bâtiments ; filtration, dépoussiérage, assainissement des atmosphères de travail... pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels.

Uniclimate

11-17 rue de l'Amiral Hamelin - 75783 PARIS Cedex 16

Tel : 01 45 05 70 00 - Email : uniclima@uniclima.fr - Site Internet : www.uniclima.fr



L'Agence
communication
dynamique !

Contact Presse :

Thomas Naudet

Service Edition et Relations presse

14 bis, rue Montbauron 78000 VERSAILLES

01 39 24 29 00 - presse@factomedia.fr

Dossier de presse et photos HD en ligne sur <http://www.factomedia.fr/rp>